

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2018

Affiché en exécution des articles L.2121-25 et L. 5211-1 du CGCT

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : M. Franck CHAUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Christelle EYCHENNE, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS, M. Christian CHARRIERE, Mme Christelle MURON, M. Lucien ESTINES, M. Jean-Claude RICHARD, Mme Laurence CROZAT, M. Yannick SEYCHAL, Mme Séverine CARTON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Jacques BRUNEL.

ABSENTE : Mme Florence BERTHET.

Secrétaire de séance : Mme Laurence CROZAT

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal,

- **PREND NOTE** du report de la commission d'appel d'offres des Fustes au Camping au 15/10 prochain, le détail des offres étant insuffisant.
- **ACCEPTE** une délibération modificative pour l'inscription des travaux de voirie au Lotissement les Jonquilles, au BP 2018.
- **S'ENGAGE** à reporter en dépenses au BP 2019 de la Section la Chevalerie les Bessières et en recettes au BP 2019 du budget Communal, la somme de 9 925 € correspondant au solde du paiement de la voirie des Bessières par le Budget Communal.
- **ACCEPTE** une délibération modificative pour l'inscription de la dépense du Parcours de Santé au compte 2128 de l'opération 269.
- **AUTORISE** par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention », M. le Maire, à nommer Mme Mireille MARRET sur le poste d'Adjoint Administratif au Secrétariat de mairie à raison de 10 h par semaine et à déclarer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Loire.
- **DECIDE** de supprimer la délibération du 15/01/2018 qui créait un poste d'agent de maîtrise à la commune.
- **EST INFORMÉ** du recrutement de Mme Michelgrand Sylvie pour assurer la garderie à l'école publique de 17h30 à 19h les jeudis et vendredis, jusqu'aux vacances de Noël.
- **ACCEPTE** par 13 voix « Pour » et 1 « Abstention » la rémunération des heures d'accompagnement méthodologique des élèves de l'école publique, aux instituteurs désignés.
- **ACCEPTE** la convention de remboursement de deux emprunts Mixtes de voirie avec Loire Forez Agglomération.
- **ACCEPTE** de verser une subvention à M. & Mme SARRY Philippe pour la réfection de la façade de leur immeuble situé à « L'Aubertie ».
- **ACCEPTE** les différentes recettes des assurances suite à des sinistres ou arrêts de travail.
- **ACCEPTE** la délibération modificative concernant l'ajustement des amortissements au BP 2018.
- **APPROUVE** la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence SAGE pour l'année 2018.
- **APPROUVE** les travaux du SIEL pour le Lotissement la Provende TR2, **DECIDE** de les amortir sur 15 ans et **S'ENGAGE** à reporter cette somme au BP 2019 du Budget Communal.
- **APPROUVE** le montant des travaux définitifs concernant la dissimulation du réseau France Télécom Rue Langlois et Champ de Foire (Vers Cimetière) par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».
- **APPROUVE** le montant des travaux définitifs concernant la dissimulation du réseau France Télécom rue des Bouleaux par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».
- **APPROUVE** le montant des travaux définitifs concernant la dissimulation du réseau France Télécom (Poste du Champ de Foire) par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».
- **APPROUVE** le montant des travaux définitifs concernant la dissimulation du réseau France Télécom pour le Mas par 13 voix « Pour » et 1 voix « Contre ».
- **ACCEPTE** le remboursement de l'analyse d'eau réalisée au plan d'eau avant ouverture de la pêche par la Fédération de la Pêche de la Loire.
- **APPROUVE** l'offre présentée par ICA Environnement pour l'Etude patrimoniale et schéma directeur du réseau d'alimentation en eau potable prévue sur le budget EAU.

- Trois Conseillers municipaux se **portent** volontaires pour participer à la nouvelle commission de contrôle des listes électorales : M. Lucien Estines, Mme Christelle Eychenne, Mme Marie-Hélène PERICOT-GOUTTEFANGEAS.
- **EMET** un avis favorable au projet d'aménagement foncier de la Commune de Vologne-Montagne.
- **VALIDE** le déplacement du chemin de desserte au lieu dit « Le Marais » chez M. & Mme Gouttegata René faisant suite à leur demande d'alignement.
- **APPROUVE** la cession d'une partie du terrain communal à la Fressinie situé devant chacune des propriétés de Mme GLOWKA, M. ARROY, MM. Et Mmes DUCLAUX et M. DEGUET, **FIXE** le prix de vente à 0.15 € le m² suivant la délibération du 22/01/2015, **PRECISE** que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.
- **VALIDE** la convention entre Loire Forez Agglomération et la Commune concernant la facturation de la redevance assainissement suite au transfert du service assainissement au 01/01/2018 et **AUTORISE** le Maire à la signer ;
- **MAINTIENT** sa position de ne pas siéger à Loire Forez Agglomération suite à vote à bulletins secrets répondant à la question « Doit-on siéger à Loire Forez Agglomération ? ». Le résultat est le suivant : 4 « OUI » et 10 « NON » ,
- **APPROUVE** la cession d'une partie du terrain communal au Vimort situé devant la propriété de M. & Mme CORNET Pierre et Caroline, section E n° 8, **FIXE** le prix de vente à 10 € le m² suivant la délibération du 22/01/2015, **PRECISE** que les frais de géomètre et de rédaction de l'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.
- **SOUTIENT** le Collectif Eaux Forez et le projet de fusion des Syndicats des eaux de la Vêtre et de la Faye.
- **REFUSE** d'allouer une demande de subvention d'une société de chasse privée « L'Echo du Haut-Forez » ,
- **EST INFORME** de l'accord de subvention du SIEL pour les travaux des vestiaires à la Condamine.
- **ACCEPTE** d'allouer une subvention à la section « Thés Dansants » organisée par l'Amicale Laïque, sur l'enveloppe du Casino.
- **EST INFORMÉ** que pour la prochaine cérémonie du 11 novembre fêtant les cent ans de l'armistice, sera organisée avec les écoles primaires, le collège et la municipalité.
- **ANNEXE** le document ci-dessous au compte rendu, lu par M. Desgranges en fin de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.